

VILLE DE LOUVIGNE DU DESERT
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



REUNION DU 10 JUILLET 2025

République Française
Département d'Ille et Vilaine

Nombre de Conseillers : en exercice 23 **présents ou représentés** : 20 **votants** : 20

Date de convocation : 3 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 10 juillet à 20h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre OGER, Maire.

Etaient présents : M. OGER Jean-Pierre ; M. GOUPIL Jean-Paul ; M. LECHEVALIER Arnaud ; M. VEZIE François ; Mme GUILLOUX Christèle ; M. COSTENTIN Joseph ; Mme MOREL Monique ; M. GUERIN Jean-Pierre ; M. COUASNON Michel ; Mme MICHEL Sylvie ; M. FADIER Thierry ; Mme AUSSANT Angélique ; Mme LECHEVALIER Nathalie ; M. MOREL Sylvain ; M. RAULT Pierre-Antoine.

Absentes : Mme OUTREVILLE Angélique ; Mme JARDIN Marie Christelle ;

Absents excusés : Mme NOEL Marie-Laure ; Mme. LEE Isabelle ; M. MOLVAUX Gérard ; M. LEBANSAIS Rémy ; Mme KERGOAT Morgane ; Mme BADICHE-MANCEL Karine.

Pouvoirs : Mme NOEL Marie-Laure donne pouvoir à Mme GUILLOUX Christèle ;

Mme. LEE Isabelle donne pouvoir à M. OGER Jean-Pierre ;

M. MOLVAUX Gérard donne pouvoir à M. COSTENTIN Joseph ;

M. LEBANSAIS Rémy donne pouvoir à M. LECHEVALIER Arnaud.

Mme KERGOAT Morgane donne pouvoir à M. MOREL Sylvain ;

Secrétaire de séance : M. GOUPIL Jean-Paul.

2025-06-062 - ALSH - FIXATION DES TARIFS A COMPTER DE SEPTEMBRE 2025

RAPPORTEUR : JP. GOUPIL

EXPOSE

Conformément aux termes du contrat enfance jeunesse passé avec la caisse d'Allocations Familiales d'Ille et Vilaine, la participation des familles pour l'ALSH et la garderie périscolaire est fixée en fonction du quotient familial.

Les tarifs de l'ALSH ont été revus en concertation avec les communes de Saint-Georges-de-Reintembault et de la Bazouge-du-Desert pour conserver le principe d'une tarification identique en vigueur depuis 2014.

PROPOSITION

Suite à la réunion avec les communes de Saint-Georges-de-Reintembault et de la Bazouge-du-Desert le 20 juin 2025, il est proposé au Conseil Municipal d'adopter les tarifs suivants (revalorisation de l'ordre de 3 %) :

ALSH	TRANCHE A	TRANCHE B	TRANCHE C	TRANCHE D
QUOTIENT FAMILIAL (mensuel)	égal ou inférieur à 600 €	entre 601 € et 1000 €	entre 1001 € et 1500 €	Sup. 1501 €
Journée	3,40 €	5,05 €	6,65 €	8,25 €
½ journée	2.10 €	3,00 €	4,05 €	5,05 €

DECISION

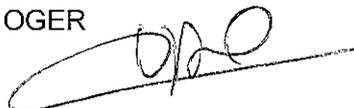
Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Fait et délibéré, le 10 juillet 2025

Pour extrait conforme

Le Maire

JP. OGER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.